

« "Vignette historique" pour les véhicules d'époque : le Sénat a adopté la proposition de loi »

12/03/2021

Après avoir constaté que "les véhicules de collection ne peuvent pas respecter les normes "Crit'Air", le risque est grand qu'ils soient interdits de circulation », Jean-Pierre MOGA a présenté sa proposition de loi afin notamment de créer une vignette « collection », qui leur permettrait de ne pas être concernés par les mesures de restriction de circulation. Le texte renvoie à un décret le soin de fixer les modalités d'application..

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a examiné, mercredi 3 mars, le rapport d'Évelyne Perrot. La commission a salué l'initiative, les véhicules d'époque étant le symbole d'un véritable patrimoine industriel et culturel à préserver.

Pour autant, la commission estime qu'il est préférable de laisser aux collectivités territoriales la liberté d'accorder des dérogations à cette catégorie de véhicules, considérant qu'une disposition législative spécifique pour les voitures de collection s'articulerait mal avec le cadre juridique existant des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) défini par la récente loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Jean-Michel ARNAUD, orateur pour le groupe UC, « étant donné qu'une voiture de collection ne correspond à aucune catégorie de Crit'Air, le régime de circulation doit être adapté. » Pour Jean-François LONGEOT, Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, « Toute la filière "voitures de collection" représente 24000 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et 7000 manifestations par an. »

Le Sénat a adopté l'ensemble de la proposition de loi.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)